

PRÉVENONS LES RISQUES AUDITIFS
SANS RÉDUIRE LA SCÈNE AU SILENCE

OK POUR UN DÉCRET "SON" QUI NE METTE PAS LA SCÈNE **KO**
#LIVEENDANGER, SIGNED LA PÉTITION SUR CHANGE.ORG

Communiqué de presse – Paris, le 4/12/2018

LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DU SPECTACLE SE RASSEMBLENT POUR OBTENIR UNE RÉVISION DU DÉCRET « SON » QUI NE METTE PAS LA SCÈNE KO !

Prévenons les risques auditifs sans réduire la scène au silence...

Depuis des années, les professionnels du spectacle se mobilisent pour la prévention sonore dans les salles de concerts et les festivals. Avec, depuis toujours, une approche constructive et responsable à l'égard de la santé des spectateurs et de la tranquillité des riverains.

L'État a imposé un nouveau décret sur le son (n° 2017-1244 du 7 août 2017), applicable depuis octobre 2018, sans entendre notre avis sur le plan artistique, technique, la pertinence des mesures et sur l'impact économique.

Les professionnels via AGI-SON, consultés lors de l'écriture du décret, avaient souligné les points qui ne pouvaient pas être compatibles, techniquement, avec la physique du son ou les esthétiques et pratiques artistiques.

Les professionnels restent dans une démarche constructive...

Même si les professionnels n'ont pas été entendus, ils restent dans une logique constructive, avec l'association AGI-SON, qui représente la majorité des organisations du secteur et qui a entamé un « tour de France » en 2017 pour informer les professionnels du secteur du spectacle vivant musical sur le décret et, d'autre part, échanger avec eux via des groupes de travail.

[L'ensemble de ces échanges](#) concluent qu'un grand nombre des exigences du texte sont, techniquement, irréalistes. Une évolution notable des compétences de l'ensemble des professionnels mais aussi des matériels, est nécessaire pour l'application des prescriptions. Or, cela ne peut être envisagé que dans un délai raisonnable et après une réelle concertation.

Les professionnels demandent aux ministères une révision du décret...

Ni réaliste, ni optimal, ce décret aura des conséquences lourdes sur le spectacle et la filière toute entière (artistes, producteurs, diffuseurs, salles, festivals, équipes techniques) comme pour les spectateurs :

1. L'expression artistique en danger

Les niveaux sonores imposés empêchent les artistes d'exprimer la richesse de leur style musical, mettant en péril la diversité des esthétiques.

2. La diversité musicale attaquée

En effet, la baisse des basses fréquences nuit à l'ensemble des esthétiques musicales, notamment aux genres comme le reggae, les musiques électroniques, le dub et le hip hop qui disparaîtront peu à peu des scènes, réduisant la liberté d'accès des spectateurs à tous les genres musicaux.

3. Les concerts et festivals en plein air menacés

L'obligation de produire une étude de l'impact des nuisances sonores sur l'environnement lors des spectacles en plein air est techniquement irréaliste. Par exemple, les conditions extérieures sont extrêmement variables le jour J, comme la présence de vent. De plus, les niveaux sonores exigés en milieu urbain sont impossibles à respecter, ce qui entraînera l'impossibilité de réaliser un concert en centre-ville.

4. Toute la scène fragilisée

La limitation de la diversité musicale, l'impossibilité technique de mise en œuvre, additionnée au coût de mise en conformité (achat d'afficheurs, d'enregistreurs, de nouveaux systèmes de diffusion, formation du personnel...) met en danger tout le secteur, déjà vulnérable, d'autant qu'aucun soutien financier ou accompagnement n'est prévu par l'État.

#Live en danger, les professionnels et le public se réunissent pour lutter

AGI-SON, le PRODISS et la Sacem ont lancé une campagne afin de mobiliser les professionnels mais également le public face aux désastreuses conséquences de ce nouveau décret. Un [kit réunissant une affiche, un flyer ainsi que des bandeaux web](#) permettant de relayer la campagne ont été créés. La pétition en ligne [#Live en danger](#), mise en ligne sur change.org, sera la plateforme de ralliement afin de faire évoluer la situation.

Les professionnels demandent la réouverture d'une concertation sur le décret du 7 août 2017 et l'instauration d'une période transitoire afin de permettre la mise au point des outils adéquats et de faciliter l'équipement des lieux de diffusion. Car oui ! Nous pouvons ensemble et avec le public, mieux prévenir les risques auditifs... sans réduire le live au silence.

Contacts médias :

AGI-SON : Ilan Landau-Halimi - com@agi-son.org - 06 51 83 37 16 – www.agi-son.org

PRODISS : Anne Fossati – a.fossati@prodiss.org - 06 07 87 45 58 - www.prodiss.org

SACEM : Mathilde Gaschet – service.de.presse@sacem.fr - 01 47 15 45 92 – www.sacem.fr



LES MEMBRES AGI- SON :

- Section des membres fondateurs : PRODISS, FEDELIMA, FNSAC-CGT, SFA-CGT, SNAM-CGT, SYNPASE, SYNPTAC-CGT
- Section des organisations nationales : COLLECTIF CULTURE BAR-BARS, FAMDT, SMA, SNES, SYNDEAC, TECHNO +, TECHNOPOLE, ZONE FRANCHE
- Groupement des organismes de formation : FNEIJMA, FORMASSIMO
- Section des organisations régionales : ASSOCIATION ALEAS, APRESMAI, ARA, AVENIR SANTE, CARA, COIN COIN PRODUCTIONS, LE FAR, FEMA, FEMAG, FRACA-MA, GRAND BUREAU, HAUTE-FIDELITE, HIERO LIMOGES, KALIF, L'AUTRE CANAL, LES PASSEURS D'ONDES, ASSOCIATION LUCIOL, MUS'AZIK, MUSIQUESACTUELLES.NET, OCTOPUS, LE PAM, PARALLELES ATTITUDES, POLCA, LE POLE PAYS DE LA LOIRE, PRMA, RESEAU JACK, RIF, LE RIM, RUN MUSIK, SNARK, ASSOCIATION YOUZ
- Section des festivals : LE COLLECTIF DES FESTIVALS, FÉDÉRATION DE CONCERT